Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 18 mars 2022
Date de l'affichage : 22 mars 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 060-216001644-20220325-19_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, JEAN BAPTISTE Morgane, LIMA Paulo, GOERGEN Julien et GAZAR Chloé (en visioconférence).

Formant la majorité des membres en exercice

Absente : GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Délibération n° 19/2022 - Objet : Dissolution commission communale Assainissement

- ✓ Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ Vu la délibération n° 25-2020 du 4 juin 2020 de création de la commission communale Assainissement ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 confirmant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Thelloise complété par les arrêtés du 27 juin 2018 et 7 janvier 2019 ;

La commune n'ayant plus la compétence « Assainissement », la commission n'ayant plus de légitimité, sur proposition du maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à UNE voix CONTRE (Fabrice LEGRAND) et 12 voix POUR

- **DISSOUS** la commission communale assainissement.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic GORINE
Fait et délibéré le 25 mars 2022

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 04/04/2022
et publication ou notification du 05/04/2022